



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration

Le Centre du Service National et de la Jeunesse de Marseille (CSNJ) vous informe :

- Les sessions JOURNÉE DEFENSE et CITOYENNETÉ en présentiel sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.
- Les jeunes recensés convoqués pour effectuer leur JDC à partir du 2 novembre 2020 doivent impérativement télécharger et créer un compte sur www.majdc.fr
- Une session Journée Défense Citoyenneté en ligne sera effective à compter du 23/11/2020 et permettra d'en télécharger le certificat de participation indispensable à la constitution des dossiers de candidature aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Coronavirus (covid-19) : justifier sa situation en cas de suspension des JDC

Si vous n'avez pas de certificat de participation à la JDC car votre JDC a été suspendue à partir de mars 2020 :

- Pour s'inscrire au permis de conduire entre le 12 mars et le 31 décembre 2020, vous pouvez fournir une [déclaration sur l'honneur](#) à remplir vous-même.
- Pour [s'inscrire au baccalauréat ou autres examens](#) , si vous avez moins de 18 ans vous pouvez fournir l'attestation de recensement, si vous avez plus de 18 ans vous pouvez fournir l'attestation provisoire (en instance de convocation) téléchargeable sur votre compte majdc.fr.

Pour un traitement plus rapide de votre demande, contactez le CSNJ de préférence via majdc.fr, ou à défaut PAR COURRIEL

Adresse électronique : csnj-marseille-jdc.trait.fct@intradef.gouv.fr

Dans tous vos courriels, merci de transmettre les informations suivantes :

- Nom et l'ensemble de vos prénoms,
- Date et lieu de naissance,
- Numéro identifiant défense (référence indiquée sur l'ordre de convocation),
- Adresse postale (ainsi que le nom de la personne figurant sur la boîte aux lettres),
- Numéros de téléphone (fixe et portable).